



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Gemmologue - U30 - Droit - Session 2006

Correction de l'épreuve de Droit - Brevet Professionnel Gemmologue

Informations générales

Diplôme : Brevet Professionnel

Matière : Droit

Session : 2006

Durée : 1 heure

Coefficient : 2

Correction des questions

1. Définir ce qu'est un contrat de travail

Il est demandé de donner la définition d'un contrat de travail.

Un contrat de travail est un accord entre un employeur et un salarié par lequel ce dernier s'engage à fournir un travail en échange d'une rémunération. Ce contrat peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée et doit respecter les dispositions du droit du travail.

2. Conditions de recours à un contrat de travail à durée déterminée

Il s'agit d'énoncer les conditions dans lesquelles un employeur peut recourir à un CDD.

Les conditions de recours à un contrat de travail à durée déterminée sont les suivantes :

- Remplacement d'un salarié absent.
- Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise.
- Emplois saisonniers ou de nature temporaire.

2.1. Connaissez-vous une autre forme de contrat ?

Une autre forme de contrat de travail est le contrat à durée indéterminée (CDI), qui ne fixe pas de terme et engage l'employeur à maintenir l'emploi tant que le salarié respecte ses obligations.

3. Durée maximale d'un contrat de travail à durée déterminée

Il est demandé de préciser la durée maximale d'un CDD.

La durée maximale d'un contrat de travail à durée déterminée est de 18 mois, renouvellements compris, sauf exceptions prévues par la loi.

4. Conditions de requalification d'un CDD en CDI

Il s'agit d'énoncer les conditions dans lesquelles un CDD peut être requalifié en CDI.

Un contrat de travail à durée déterminée peut être requalifié en contrat à durée indéterminée si :

- Le contrat ne précise pas le motif de recours au CDD.
- Le CDD est utilisé pour des tâches permanentes et non temporaires de l'entreprise.

5. Mentions obligatoires dans un CDD

Il convient de citer au moins quatre mentions indispensables dans un contrat de ce type.

Les mentions obligatoires d'un contrat de travail à durée déterminée comprennent :

- La définition précise du motif du CDD.
- La durée du contrat ou la date de fin.
- La désignation du poste de travail.
- Le montant de la rémunération.

6. Parties liées par le contrat de travail et obligations

Il est demandé d'identifier les parties engagées par un contrat de travail ainsi que leurs obligations respectives.

Les parties liées par le contrat de travail sont :

- Le salarié, qui doit exécuter le travail avec diligence et respect des horaires.
- L'employeur, qui doit rémunérer le salarié et fournir des conditions de travail conformes.

7. Définir la période d'essai

Une définition de la période d'essai est requise.

La période d'essai est une période durant laquelle l'employeur et le salarié peuvent évaluer la compatibilité de leurs attentes. Elle doit être spécifiée dans le contrat de travail et peut être rompue facilement par l'une des parties.

8. Durée de la période d'essai dans le cadre de l'absence de Mme Talendier

Calculer la durée de la période d'essai pour pallier l'absence de 16 semaines de Mme Talendier.

Si M. Butty décide d'employer une personne pour 16 semaines, la période d'essai ne peut excéder 2 semaines, car la durée maximale d'un CDD (6 mois) impose une période d'essai maximale de 2 semaines.

9. Causes de rupture d'un contrat de travail à durée déterminée

Il est demandé de citer les causes possibles de rupture d'un CDD.

Les causes de rupture d'un contrat à durée déterminée peuvent être :

- Expiration du terme du contrat.

- Accord entre les parties.
- Faute grave du salarié.

10. Juridiction compétente en cas de litige

Identifier la juridiction qui sera compétente pour résoudre un litige entre un salarié et un employeur.

En cas de litige entre un salarié et un employeur, la juridiction compétente est le Conseil de Prud'hommes.

Questions sur le bail commercial

Les questions suivantes portent sur un extrait de bail commercial présenté en annexe 2.

1. Parties signataires de ce bail commercial

Les parties signataires du bail commercial sont le Bailleur (ci-après dénommé LE BALC'H) et le Preneur (ci-après dénommé BUTTY).

2. Durée de ce bail commercial

La durée du bail commercial est de 9 années, avec une révision tous les 3 ans.

3. Renouvellement de ce bail

Le bail commercial se renouvelle par tacite reconduction.

4. Motifs de non renouvellement d'un bail

Deux motifs de non renouvellement d'un bail peuvent être :

- Le non-paiement des loyers.
- Le non-respect des obligations contractuelles par le Preneur.

Conseils méthodologiques

- Gérez votre temps : Répartissez-le équitablement entre les questions pour ne pas manquer de réponses.
- Relisez-vous : Vérifiez les réponses pour éviter les fautes de typographie et de syntaxe.
- Pour les questions ouvertes, structurez vos réponses avec des points clairs pour plus de lisibilité.
- Utilisez des références aux articles de loi lorsque cela est pertinent pour justifier vos réponses.
- Ne laissez pas de question sans réponse, même si vous devez faire une supposition raisonnée.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.